



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 15 JAN 2024

N/Réf. : 00017 /DG/DOMSE

NOTE AUX USAGERS DU PORT D'ABIDJAN

Objet : Retrait des lignes électriques haute tension 90 KV et 225 KV de CI-ENERGIES

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de sécurisation des lignes électriques haute tension (90 KV et 225 KV) traversant la passe d'entrée du canal de Vridi, la société CI-ENERGIES a entrepris des travaux de retrait et passage souterrain desdites lignes au cours de l'année 2023.

Au terme de ces travaux couronnés de succès, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, la fin de la restriction de limitation du tirant d'air au port d'Abidjan.

Ainsi, pour compter la date de signature de la présente note, le Port d'Abidjan est ouvert à tout navire sans limitation de longueur et de tirant d'air.

Ampliations :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - SG CPA (Pour diffusion) | 1 |
| - UCACI (Pour diffusion) | 1 |
| - FEDERMAR (Pour diffusion) | 1 |
| - DCMC (Pour large diffusion) | 1 |
| - Archives | 1 |



H. Y. SIE

